

FORMATION A LA CONDUITE EN SÉCURITÉ DES CHARIOTS DE MANUTENTION A CONDUCTEUR PORTE CATÉGORIE 5



RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

Cette formation est conforme
au référentiel de compétences et d'évaluation INRS ED 856
associé à la recommandation R489

FORMATION

DURÉE 4 jours maximum

LIEU
formation animée dans vos ou nos locaux.

PUBLIC CONCERNE
toute personne amenée à utiliser un chariot automoteur
de manutention à conducteur porté.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE
pédagogie interactive basée sur une animation théorique en salle,
suivie d'exercices pratiques à la conduite en sécurité.

MOYENS PÉDAGOGIQUES
vidéoprojecteur, PC portable, diaporamas.

MOYENS D'ENCADREMENT
Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience
de 10 ans dans la prévention des risques professionnels. Il est aussi
titulaire des différents CACES à la conduite des engins
de manutention.

PRÉ REQUIS D'INTÉGRATION (à vérifier par vos soins)

- aptitude médicale
- maîtrise des consignes orales et écrites en français des participants
- la fourniture de chaussures de sécurité et d'un gilet haute visibilité pour la partie pratique

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'ACTION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence
signée par demi-journée, et une attestation de présence de fin
de stage (pour tout stage suivi dans son intégralité).

DISPOSITIF D'ÉVALUATION DES RÉSULTATS

L'action de formation est évaluée par un contrôle des acquis
théoriques et pratiques, et un CACES® (Certificat d'Aptitude à la
Conduite en Sécurité) est délivré si le stagiaire valide
les 2 évaluations.

Les résultats aux tests de chaque stagiaire vous sont fournis.

OBJECTIF GENERAL DE LA FORMATION

AU TERME DE LA FORMATION,
LE CONDUCTEUR FORME DEVRA ÊTRE CAPABLE:

DE RÉALISER...

... les opérations de gerbage et dégerbage
... les opérations de transfert et de port de charges

➤ en utilisant un chariot élévateur, circulant à l'intérieur des locaux
de travail.

➤ en appliquant les consignes de conduite et de sécurité
en vigueur dans l'entreprise.

➤ en respectant une productivité minimum, en adéquation
avec les consignes de sécurité.

D'ASSURER LA MAINTENANCE DE 1er NIVEAU du matériel utilisé.

DE RENDRE COMPTE DES ANOMALIES

et des difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

NOTA BENE

A l'issue de cette formation,
l'entreprise utilisatrice devra délivrer au conducteur formé
une **AUTORISATION DE CONDUITE**
selon la procédure de l'arrêté du 02/12/98 :

« ... L'autorisation de Conduite ne sera obtenue et signée par le Chef
d'Établissement que sur la base d'une évaluation (...) destinée à établir que
le cariste dispose de l'aptitude à conduire le chariot pour lequel
l'autorisation est envisagée. Elle doit prendre en compte les 3 éléments
suivants :

- un examen d'aptitude médicale
- un contrôle de connaissances et de savoir-faire du cariste pour la conduite
en sécurité de son chariot
- une connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites
d'utilisation. »

La validité du CACES est de 5 ans maximum.

La réactualisation des connaissances sera vérifiée
par un nouvel examen, identique à l'examen initial.

57, Impasse du Janin – 38110 DOLOMIEU

☎ 06 01 84 68 20 – E-mail: contact@secuft.fr

SIRET : 489 221 713 00022 ■ CODE APE : 8559A ■

Organisme de formation enregistré sous le numéro 82 38 04146 38 auprès de la
préfecture de la région Rhône Alpes

Thèmes de la formation

1 – LA LÉGISLATION ET LA PROFESSION

LE CONDUCTEUR DOIT ÊTRE CAPABLE DE CONNAÎTRE...

... AU REGARD DE LA LÉGISLATION :

- les responsabilités pénales qu'il peut encourir en cas d'accident ou de mise en danger d'autrui lors de son activité ;
- les conditions à remplir pour exercer la fonction de cariste ;
- les conditions pour lesquelles il peut éventuellement se retirer d'une situation de travail.

... AU REGARD DE LA PROFESSION :

- connaître et posséder les qualités exigées du cariste ;
- connaître et gérer les responsabilités du cariste dans son activité ;
- rendre compte des difficultés et des anomalies rencontrées.

2 – LIMITER LES RISQUES...

...LIÉS À L'UTILISATION DE L'APPAREIL

- appliquer les consignes de conduite, de circulation et de stationnement dans son entreprise ;
- repérer les endroits pouvant présenter des risques de circulation ou de stabilité de charges ;
- appliquer les consignes à suivre en cas d'accident ou d'incendie ;
- identifier les pictogrammes de manutention et produits dangereux.

...LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

- monter et/ou descendre en sécurité d'un engin en trois points d'appui ;
- vérifier et régler son siège ;
- connaître les principes gestuels de base en cas de palettisation manuelle ponctuelle ;
- savoir limiter les postures contraignantes répétées (lors de palettisations ou de réglage de fourche par exemple) ;
- attacher sa ceinture de maintien

3 – LA TECHNOLOGIE DU CHARIOT ÉLÉVATEUR

- citer les catégories de chariots élévateurs ;
- identifier les principaux organes du chariot élévateur ;
- identifier les éléments composant le circuit hydraulique ;
- assurer la maintenance de premier niveau et justifier l'intérêt de ces vérifications ;
- connaître les différents types de palettes et containers de l'entreprise et leur emploi.

4 – UTILISATION DU CHARIOT ÉLÉVATEUR

LE CONDUCTEUR DOIT ÊTRE CAPABLE...

... A L'INTERIEUR DE L'ENCEINTE DE L'USINE :

- de stocker et déstocker 4 palettes a 4 niveaux différents d'un palettier ;
- d'effectuer les opérations de gerbage et dégerbage de 3 charges en pile ;
- de circuler a vide, en charge, prendre, déplacer et déposer une charge palettisée avec la catégorie de chariot élévateur ;
- d'appliquer les règles de stationnement et de circulation.